

Inscriptions à la 3^e édition de « Ma thèse en 180 secondes » ouvertes jusqu'au 18/12/2015

Paris - Publié le mercredi 18 novembre 2015 à 18 h 15 - Actualité n° 56352 - Imprimé par ab. n° 13929

Les inscriptions au concours « Ma thèse en 180 secondes » sont ouvertes jusqu'au 18/12/2015 pour les regroupements universitaires, annoncent la [CPU](#) et le [CNRS](#) le 18/11/2015. Il s'agit de la troisième édition de ce concours international de vulgarisation scientifique réservé aux doctorants. Les candidats doivent présenter chacun à leur tour leur sujet de thèse à un public non expert en 3 minutes. Les sélections sont opérées au niveau régional puis national avant la finale internationale.

En 2015, c'est Adrien Delière, doctorant en mathématiques à l'université de Liège (Belgique), qui a reçu le premier prix du jury, lors de la grande finale internationale du concours qui s'est déroulée le 01/10/2015 dans le Grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris. Il a reçu le premier prix du jury avec sa thèse sur l'« Analyse de séries temporelles climatiques basée sur les ondelettes ».

Les conditions d'admissibilité

Chaque candidat doit :

- « être inscrit ou avoir été inscrit dans un programme de doctorat de l'année universitaire en cours (2015-2016) ou avoir obtenu son doctorat pendant l'année universitaire précédant la finale internationale (2014-2015) » ;
- « avoir informé de sa participation au concours son directeur de thèse et/ou financeurs » ;
 - « présenter un état d'avancement suffisant du projet de recherche doctoral » ;
 - « s'exprimer en français » ;
 - « pour la finale nationale, être sélectionné et être envoyé officiellement par le regroupement universitaire dans lequel il a été sélectionné (sous réserve de disponibilité des lauréats à participer à la finale internationale à l'automne 2015 à Paris pour cette année) » ;
- « représenter le pays dans lequel ils ont été sélectionnés pour la finale internationale ».

Les règles du concours

- « Les participants ont 180 secondes pour présenter leur sujet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée » ;
- « aucun accessoire autre que des feuilles de route ne sera autorisé » ;
 - « les étudiants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel », mais ils n'ont droit « qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos ».

Les critères d'évaluation du jury

- Talent d'orateur et implication (noté sur 6)
 - Médiation du sujet (noté sur 6)

- Structuration de l'exposé (noté sur 6)
 - Coup de coeur (noté sur 2)

Conférence des Présidents d'Université



La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association Loi de 1901 qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) mais également des membres associés.

Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, la CPU réagit aux évolutions du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et propose des éléments de transformation.

Dans un contexte de profondes mutations du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Dans son action elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Juridiquement :

Article L233-1- La Conférence des chefs d'établissements de l'enseignement supérieur est composée des responsables des écoles françaises à l'étranger, des directeurs des instituts et des écoles extérieures aux universités ainsi que des membres de deux conférences constituées respectivement : - des présidents d'université, des responsables des grands établissements et des directeurs d'écoles normales supérieures ; - des responsables d'établissements d'enseignement supérieur, d'instituts ou écoles internes à ces établissements habilités à délivrer le diplôme d'ingénieur et des directeurs des écoles d'ingénieurs, autres que celles relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, ayant, le cas échéant, reçu l'approbation de leur autorité de tutelle. Ces deux conférences se réunissent séparément pour examiner les questions qui les concernent. Chacune de ces deux conférences peut se constituer en une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Centre national de la recherche scientifique



EPST (Etablissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Budget : 3,4 Mds€ en 2013

- dont 829 M€ de ressources propres

Chiffres :

4 955 personnels statutaires

- dont 11 204 chercheurs et 13 751 ingénieurs, techniciens et administratifs

8 000 personnels non titulaires de droit public (doctorants, post-doctorants, chercheurs associés, boursiers...)

43 000 publications par an entre 2007 et 2011 (moyenne)

1 028 unités de recherche en France

Président : Alain Fuchs

Contact :

Priscilla Dachet

Responsable du bureau de presse

Tel : 01 44 96 51 51

Centre national de la recherche scientifique

3 rue Michel-Ange

75794 Paris Cedex 16 - FRANCE



Fiche n° 1955, créée le 05/05/14 à 12:26 - MàJ le 17/09/14 à 18:03

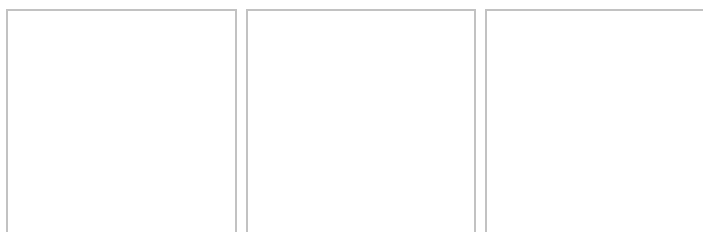
Xavier Teissedre

chargé de communication

CPU

01 44 32 92 45

Xavier.Teissedre@cpu.fr



CONTACT